

Le 10 juin 2021 à 18h30, les membres du Conseil municipal de Mesnills-sur-Iton dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle des fêtes de Gouville, sous la Présidence de Madame Colette BONNARD, Maire.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Mmes et Ms Colette BONNARD, Xavier LEBON, Pascale MARTIN, Gérard DERYCKE, Michèle CHAUVIERE, Thierry ROMERO, Noëlle TANGUY, Bernard TOUSSAINT, Charlotte VERGER, Luc ESPRIT, Brigitte DUCLOS, Pascal CHASLES, Caroline LECOQ, Stéphane GOUIN, Valérie FOUCHER, Guy DESILE, Marie-Claude RIDARD, Etienne GALICHON, Laëtitia LANEELLE, Thierry MARTIN, Karine MARTIN, Marc GATIEN, Yolande RUAUX, Thierry BRIEND, Carine WILLOQUEAUX, Pierre PELERIN, Laurence DESHAYES, Pascal DOISTAU, Laëtitia QUESTAIGNE, Laurent HAPPE, Christel LECOQ, Catherine DESNOS, Corinne COURTEL, Samuel COTARD, Mylène GAJIC, Sébastien LEPAGE, Bernard REMY, Aurélien DOUBLET, Céline MALFILATRE, David HYVARD, Françoise NICOLAS

PRESENTS :

Mmes et Ms Colette BONNARD, Xavier LEBON, Pascale MARTIN, Michèle CHAUVIERE, Thierry ROMERO, Noëlle TANGUY, Bernard TOUSSAINT, Charlotte VERGER, Luc ESPRIT, Brigitte DUCLOS, Pascal CHASLES, Stéphane GOUIN, Guy DESILE, Marie-Claude RIDARD, Etienne GALICHON, Thierry MARTIN, Karine MARTIN, Marc GATIEN, Yolande RUAUX, Thierry BRIEND, Carine WILLOQUEAUX, Pierre PELERIN, Laurence DESHAYES, Pascal DOISTAU, Laëtitia QUESTAIGNE, Laurent HAPPE, Catherine DESNOS, Corinne COURTEL, Samuel COTARD, Mylène GAJIC, Sébastien LEPAGE, Bernard REMY, Aurélien DOUBLET, Céline MALFILATRE, David HYVARD (arrive à 19h06), Françoise NICOLAS (arrive à 18h43)

ABSENTE :

Laëtitia LANEELLE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Gérard DERYCKE a donné pouvoir à Mme Brigitte DUCLOS
Mme Caroline LECOQ a donné pouvoir à M. Xavier LEBON
Mme Valérie FOUCHER a donné pouvoir à Mme Michèle CHAUVIERE
Mme Christel LECOQ a donné pouvoir à Mme Charlotte VERGER
M. Pierre PELERIN a donné pouvoir à Mme Colette BONNARD (19h30)

Elus : 41

18h37	Présents : 34	Absents : 3	Absents ayant donné pouvoir : 4	Votants : 38
18h43	Présents : 35	Absents : 2	Absents ayant donné pouvoir : 4	Votants : 39
19h06	Présents : 36	Absents : 1	Absents ayant donné pouvoir : 4	Votants : 40
19h30	Présents : 35	Absents : 1	Absents ayant donné pouvoir : 5	Votants : 40

Secrétaires de séance : Mme Charlotte VERGER et Mme Corinne COURTEL

Présentation des agents de la police municipale : Magali Fontaine, Responsable de la police, Sylvain Notebaert, son adjoint.

Mme BONNARD informe que les groupes « Bien vivre à Mesnils » et « les élus libres engagés et novateurs » souhaitent poser des questions orales.

Il sera répondu en fin de séance à toutes les questions orales.
Les questions orales n'ouvrent pas lieu à débat. La municipalité répond directement à la question.

Concernant la question n°3 que souhaitait poser Mme Martin, cette question fait l'objet d'une procédure spécifique suite à son courrier en recommandé. Je suis désormais liée juridiquement par cette demande. La question relève désormais de la procédure écrite et non publique. La réponse lui sera faite par écrit dans les délais impartis.

Elle demande à tous de respecter le déroulement de la séance en levant la main pour demander la parole et que les interventions restent dans le cadre de la courtoisie.

Mme BONNARD donne la parole à M. DOUBLET qui s'excuse auprès du conseil municipal de s'être emporté lors de la dernière séance. L'ensemble des conseillers apprécie.

M. PELERIN informe qu'il devra quitter le conseil à 19h30

Mme Françoise NICOLAS arrive à 18H43.

1. Approbation du procès-verbal du 20 mai 2021 / 2021-080

Mme BONNARD demande s'il y a des remarques.

Mme MARTIN Pascale informe que pour des raisons juridiques elle est amenée à refuser de voter ce procès-verbal.

Le procès-verbal du 20 mai 2021 est proposé à l'adoption. Il est voté avec 34 voix pour, 3 contre (Mesdames DESHAYES, TANGUY et M. GALICHON), 1 abstention (Mme NICOLAS) et une non-participation au vote de Mme MARTIN Pascale.

M. HYVARD arrive à 19h06 pendant l'exposé de Mme PRINGAULT, représentante du bureau conseil

2. Avis avant mise à bilan de la concertation sur le projet d'élaboration du PLU de Buis-sur-Damville par l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) et mise à l'arrêt par l'INSE dudit projet / 2021-081

Madame Bonnard rappelle que le lien permettant de télécharger les documents du PLU a été envoyé le 27 mai 2021 : <https://fromsmash.com/PLU-Buis-Arret>

Madame le Maire informe que la présentation de ce point sera assurée par le Bureau d'études qui a suivi l'élaboration du document et accueille la représentante du Bureau conseil, Mme Léa PRINGAULT

Mme PRINGAULT présente le Plan Local d'Urbanisme de Buis sur Damville (le contenu, le calendrier, les procédures, la réglementation) et répond aux diverses questions des conseillers.

Mme BONNARD remercie Mme PRINGAULT pour sa présentation.

Mme BONNARD indique que nous avons reçu une question de Mme MARTIN Pascale et lui donne la parole.

« L'ancienne équipe municipale s'est fortement investie dans la réalisation de ce document, afin de garantir une participation citoyenne de qualité il nous semble opportun de maintenir cette association pour achever la procédure (retour de l'EP et avis des PPA avant approbation définitive). Pouvez-vous nous confirmer que cette association en fin de procédure sera maintenue ?

Le bureau d'études connaît les différents interlocuteurs il serait dommage de se priver de ces personnes qui connaissent parfaitement la commune et qui ont bien intégré les enjeux de ce document.

Mme BONNARD confirme que l'ancienne équipe municipale qui s'est investie dans la réalisation du document est maintenue jusqu'à achèvement de la procédure, il en est de même pour la procédure d'élaboration du PLU de Damville.

Mme BONNARD rend la parole à Mme MARTIN Pascale :

« Nous souhaiterions connaître les documents de planification qui seront poursuivis sur le territoire de MSI avant que les études du PLUI soient lancées par l'interco ?
Quelle commission aura la charge de poursuivre ces documents d'urbanisme ? En effet dans les propositions des commissions il n'est pas fait référence à la planification territoriale, véritable enjeu de l'aménagement du territoire. »

Mme BONNARD donne la parole à Mr LEBON qui informe que les documents d'urbanisme en cours sont et seront suivis par les groupes de travail actuellement constitués. Les documents éventuels autres documents d'urbanismes seront, s'il y a lieu, gérés en groupes dédiés.

Une réflexion va être menée avec l'INSE27, qui a la compétence élaboration des documents d'urbanisme, sur l'opportunité d'élaborer des cartes communales sur Gouville et le Sacq selon la possibilité réelle de disposer d'espace urbanisable en leur périphérie.

Mme BONNARD revient au point concernant le PLU de Buis-sur-Damville. Elle donne lecture du projet de délibération.

Madame Le Maire expose :

Par délibération du 13 septembre 2016, le conseil municipal de Buis-sur-Damville a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU). Cette délibération fixait également, en application des dispositions des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, les modalités de concertation associant notamment les habitants tout au long de l'élaboration du projet.

Par délibération du 12 avril 2017, l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) a validé la poursuite des procédures d'élaboration des PLU et Cartes Communales alors en cours sur son territoire – dont l'élaboration du PLU de Buis-sur-Damville.

Buis-sur-Damville est commune déléguée de la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton depuis le 01/01/2019.

Les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du projet d'élaboration du PLU de Buis-sur-Damville ont été débattues au conseil de Mesnils-sur-Iton le 5 mars 2020 et au conseil communautaire de l'INSE le 16 septembre 2020.

L'INSE a informé la commune de Mesnils-sur-Iton que la concertation sur ce projet de PLU étant terminée, un bilan peut en être établi.

Parallèlement, l'INSE a indiqué qu'il peut être procédé à l'arrêt du projet d'élaboration du PLU de Buis-sur-Damville puisqu'il n'est pas soumis à évaluation environnementale et que les études sont désormais achevées.

La commission Urbanisme de L'INSE, qui s'est tenue le vendredi 28 mai, a rendu un avis préalable favorable sur l'arrêt du projet d'élaboration du PLU de Buis sur Damville et le bilan de la concertation, avant mise à l'ordre du jour du conseil de l'INSE.

En application de l'article L.5211-57 du code général des collectivités territoriales, la commune de Mesnils-sur-Iton doit se prononcer sur le projet d'élaboration du PLU de Buis-sur-Damville et le

bilan de la concertation sur ledit projet en vue et avant mise à l'ordre du jour par le conseil communautaire de l'INSE.

Au vu du dossier transmis par l'INSE, il vous est proposé d'émettre un avis préalable favorable sur le bilan de la concertation portant sur le projet d'élaboration du PLU de Buis-sur-Damville et sur ce projet prêt à être arrêté par l'INSE et, partant, de donner un avis préalable favorable à la mise à bilan de cette concertation par le conseil de l'INSE et à la mise à l'arrêt par le conseil de l'INSE dudit projet.

Le Conseil municipal,

Au vu de cet exposé,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'article L.5211-57 du code général des collectivités locales ;

Vu le bilan de la concertation transmis par l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de Buis-sur-Damville ;

Vu le projet d'élaboration du PLU de Buis-sur-Damville transmis par l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) et prêt à être arrêté ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉMET un avis favorable sur le bilan de la concertation portant sur le projet d'élaboration du PLU de Buis-sur-Damville et sur l'arrêt dudit projet par l'Interco Normandie Sud Eure (INSE),
- Donne un avis favorable à la mise à bilan de cette concertation par le conseil de l'INSE et à la mise à l'arrêt par le conseil de l'INSE dudit projet.
- PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à l'INSE.

3. SILOGE : renégociation prêt Crédit Foncier / 2021-082

Mme BONNARD informe que le 26 novembre 2020 le conseil municipal a donné son accord pour la mise à jour de la garantie du financement de ce programme à hauteur de 100 % soit 747 800,47 € dans le cadre du refinancement de l'emprunt initialement souscrit auprès du Crédit Foncier au taux Livret A + 1,03 soit 1,53 % à ce jour.

La Caisse d'Epargne Normandie a transmis le contrat de prêt aux conditions proposées : une durée de 30 ans à un taux fixe de 1,28 %.

Le temps de la mise en place de ce nouvel emprunt, La SILOGE a poursuivi ses remboursements, le montant refinancé s'élève à 742 601,17 € au lieu de 747 800,47 € envisagés.

La SILOGE nous a adressé le nouveau contrat de prêt.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Mme Le Maire ou son Adjoint à signer le contrat de prêt joint en annexe.

4. Convention chemin d'accès dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique au droit du Moulin de la Porte – Commune déléguée de Damville / 2021-083

Mme BONNARD informe qu'il convient de signer une convention avec le SMABI pour le chemin d'accès dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique au droit du Moulin de la Porte.

Elle donne la parole à Mr Romero qui présente les objectifs de la convention.

Ci-après le projet de convention :

Convention chemin d'accès dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique au droit du Moulin de la Porte – Commune déléguée de Damville

Il est convenu entre les deux parties ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention permet au Maître d'ouvrage d'emprunter des chemins et parcelles communaux pour accéder à la zone des travaux d'aménagements du cours d'eau Iton dans le cadre de la restauration de la continuité écologique sur ce secteur (Voir plan en annexe).

Les parcelles du PROPRIETAIRE concernées par cette opération sont :

Commune	N° Plan	Adresse
Mesnils-sur-Iton	198 AB 30	Damville - Les Mousseaux
Mesnils-sur-Iton	198 AB 331	Damville - Les Mousseaux
Mesnils-sur-Iton	198 AB 41	Damville - Les Mousseaux

Ainsi, les deux parties conviennent des différents points énumérés dans les articles suivants.

Article 2 : Consistance de l'opération :

Il s'agit de circuler sur un chemin à ce jour fermé à la circulation d'engins ou de piétons, et en friche.

Le SMABI prendra à sa charge toutes les opérations permettant de circuler et notamment les opérations de défrichement ou de dépose de clôture.

Il est porté à la connaissance du Propriétaire qu'un adoucissement de la pente en bas de piste sera certainement nécessaire pour la circulation des engins lourds. Cet aménagement, de type rampe, pourra être retiré ou laissé en place selon le choix du Propriétaire.

L'ensemble des abords du chemin d'accès sera sécurisé par l'Entreprise en charge des travaux. La signalisation routière sera prise en charge par l'Entreprise.

Article 3 : Engagement de la commune :

La commune s'engage à interdire toute forme de circulation sur les parcelles concernées durant la totalité des travaux jusqu'au repliement du chantier.

La commune s'engage à laisser tout l'espace nécessaire pour la circulation et la manœuvre des engins. L'emprise exacte de l'emprise du chemin d'accès sera définie durant la phase de préparation du chantier, durant laquelle les services de la Mairie seront conviés.

Article 4 : remise en état des lieux :

Le SMABI s'engage à remettre les lieux dans leur état d'origine avec terrassement et ensemencement si nécessaire. Tout déchet sera évacué.

Article 5 : Durée de la convention :

La convention est acceptée pour l'intégralité de la durée du marché de travaux, c'est-à-dire de sa phase préparatoire jusqu'à parfait achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, autorise, à la majorité par 38 voix pour, 1 contre (M. DESILE) et 1 abstention (Mme MARTIN Pascale) Mme Le Maire ou son Adjoint à signer la convention pour le chemin d'accès dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique au droit du Moulin de la Porte.

M. PELERIN quitte comme prévu le conseil à 19h30 et donne pouvoir à Mme BONNARD

5. Modification des commissions municipales / 2021-084

Mme le Maire informe avoir reçu la demande de Mme COURTEL de scinder la prochaine délibération en deux points distincts. Cela ne pose pas de souci. Il sera procédé à deux votes séparés.

Mme BONNARD rappelle que les différentes commissions ont été présentées lors du conseil municipal du 20 mai 2021.

Composition des membres des commissions communales :

Mme BONNARD donne la parole à M. LEBON qui informe que ces nouvelles commissions seront composées de 10 membres, sans compter Mme BONNARD, Maire, Présidente de droit de chaque commission.

- 7 titulaires + 1 suppléant pour la liste « Ensemble réussir Mesnils-sur-Iton »
- 1 titulaire + 1 suppléant pour la liste « Bien vivre à Mesnils-sur-Iton »
- 1 titulaire + 1 suppléant pour la liste « Ensemble pour Condé »
- 1 titulaire + 1 suppléant pour la liste « Les élus libres, engagés et novateurs »

Mme BONNARD fait procéder au vote à main levée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition

Dénomination des commissions communales :

Mme le Maire informe que Mme GAJIC a déposé deux amendements avant le début du conseil portant sur ce point. Pour le premier, elle souhaite ajouter à la liste des commissions, une commission « Aménagement et cohésion du territoire ».

Mme BONNARD donne un temps de parole à Mme GAJIC qui expose les arguments qui motivent cet amendement.

Mme le Maire propose cet amendement au vote

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, émet, à la majorité un avis défavorable à ce premier amendement par 23 voix contre, 2 abstentions (Mme RUAUX, M. DESILE) et 15 pour (Mme COURTEL, M. REMY, Mme DESNOS, M. COTARD, M. TOUSSAINT, Mme GAJIC, M. LEPAGE, Mme NICOLAS, Mme TANGUY, Mme MARTIN Pascale, M. HYVARD, M. DOUBLET, Mme MALFILATRE, M. GALICHON, Mme DESHAYES).

Mme le Maire rend la parole à Mme GAJIC qui précise que le premier amendement n'étant pas adopté, elle propose un deuxième amendement formulé comme suit : « Je souhaite modifier le nom de la commission désignée « Patrimoine » pour « Patrimoine, Aménagement et cohésion du territoire ».

Un temps de parole lui est également accordé par Mme BONNARD pour argumenter cet amendement.

Mme le Maire propose cet amendement au vote

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, émet, à la majorité un avis défavorable à ce deuxième amendement par 22 voix contre, 4 abstentions (Mme RUAUX, M. HAPPE, M. DESILE, M. TOUSSAINT) et 14 pour (Mme COURTEL, M. REMY, Mme DESNOS, M. COTARD, Mme GAJIC, M. LEPAGE, Mme NICOLAS, Mme TANGUY, Mme MARTIN Pascale, M. HYVARD, M. DOUBLET, Mme MALFILATRE, M. GALICHON, Mme DESHAYES).

Mme BONNARD donne la parole à M. LEBON. Il expose le nom des différentes commissions :

- Patrimoine
- Espaces publics
- Animation du territoire
- Cadre de vie, environnement
- Vie économique
- Service à la population
- Santé
- Finances
- Affaires scolaires
- Communication et relations médias

Il explique qu'il y aura des groupes de travail pour continuer à travailler sur les différents projets en cours comme « Petite ville de demain », « règlement intérieur ».

Mme Pascale MARTIN pense qu'un groupe de travail ne sera pas suffisant. La commission aménagement a beaucoup travaillé sur le projet « Petite Ville de Demain ». Une vision globale est nécessaire. Le PLUi va être lancé demain par l'INSE, Mesnils-sur-Iton doit être à la manœuvre.

Mme GAJIC affirme que la question des groupes de travail n'est pas encore précise, qu'il n'y a pas de visibilité sur leur fonctionnement.

M. ESPRIT informe que les groupes de travail seront mentionnés dans le règlement intérieur.

M. LEBON précise que les groupes de travail se feront par thématique. L'avantage de ce fonctionnement est la souplesse.

Mme BONNARD précise que suite à la question de Mme COURTEL, tous les bâtiments communaux sont bien entendu assurés. Un état des lieux définira pour certains leurs destinations futures.

Mme COURTEL souhaite qu'un travail soit effectué concernant les noms des rues qui sont en doublon sur certaines communes, travail qui devait être fait depuis la 1^{ère} fusion.

M. LEBON confirme que c'est typiquement l'objet d'un groupe de travail dédié.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la dénomination des commissions par 26 voix pour et 14 contre (Mme COURTEL, M. REMY, Mme DESNOS, M. COTARD, Mme GAJIC, M. LEPAGE, Mme NICOLAS, Mme TANGUY, Mme MARTIN Pascale, M. HYVARD, M. DOUBLET, Mme MALFILATRE, M. GALICHON, Mme DESHAYES).

6. Mode de désignation des listes des commissions et nominations / 2021-085

Mme BONNARD propose au conseil municipal de ne pas voter à bulletin secret la désignation des membres des commissions.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-22

Vu la délibération du 10 juin 2021 modifiant les commissions municipales

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas voter à bulletin secret la liste des candidats.

7. Désignation des membres des commissions / 2021-086

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

Vu la délibération du 10 juin 2021 modifiant les commissions municipales,

Vu la délibération du 10 juin 2021 fixant le mode de désignation des listes de commissions et nominations

De composer la commission à 10 titulaires et 4 suppléants, Madame Colette BONNARD, Maire étant Présidente de droit.

Membres de la commission : Patrimoine

Titulaires : 10

Xavier LEBON
Charlotte VERGER
Pascal DOISTAU
Luc ESPRIT
Marie-Claude RIDARD
Valérie FOUCHER
Bernard TOUSSAINT

Suppléants : 4

Thierry ROMERO

Pascale MARTIN

Noëlle TANGUY

Catherine DESNOS

Bernard REMY

David HYVARD

Aurélien DOUBLET

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les membres cités ci-dessus à la commission Patrimoine.

Membres de la commission : Espaces publics

Titulaires : 10

Gérard DERYCKE
Guy DESILE
Pierre PELERIN
Marie-Claude RIDARD
Laurent HAPPE
Caroline LECOQ
Bernard TOUSSAINT

Suppléants : 4

Thierry ROMERO

Etienne GALICHON

Laurence DESHAYES

Bernard REMY

Catherine DESNOS

Aurélien DOUBLET

Céline MALFILATRE

Le Conseil Municipal élit, à la majorité par 33 voix pour, 4 contres (M. COTARD, Mme GAJIC, Mme DESNOS, M. LEPAGE votent contre car trop de membres font partis du monde agricole), 3 abstentions (M. REMY, Mme NICOLAS, Mme HYVARD), les membres cités ci-dessus à la commission Espaces publics

Membres de la commission : Animation du territoire

Titulaires : 10

Xavier LEBON

Suppléants : 4

Valérie FOUCHER

Michèle CHAUVIERE
Charlotte VERGER
Pascal DOISTAU
Pascal CHASLES
Luc ESPRIT
Marc GATIEN

Laurence DESHAYES

Noëlle TANGUY

Corinne COURTEL

Sébastien LEPAGE

Aurélien DOUBLET

Céline MALFILATRE

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les membres cités ci-dessus à la commission Animation du territoire

Membres de la commission : Cadre de vie, environnement

Titulaires : 10

Suppléants : 4

Gérard DERYCKE
Thierry ROMERO
Charlotte VERGER
Guy DESILE
Valérie FOUCHER
Laurent HAPPE
Laëtitia QUESTAIGNE

Stéphane GOUIN

Etienne GALICHON

Laurence DESHAYES

Catherine DESNOS

Samuel COTARD

Aurélien DOUBLET

David HYVARD

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les membres cités ci-dessus à la commission Cadre de vie, environnement

Membres de la commission : Vie économique

Titulaires : 10

Suppléants : 4

Xavier LEBON
Pascal DOISTAU
Luc ESPRIT
Guy DESILE
Valérie FOUCHER
Karine MARTIN
Caroline LECOQ

Pierre PELERIN

Noëlle TANGUY

Laurence DESHAYES

Bernard REMY

Mylène GAJIC

Céline MALFILATRE

Aurélien DOUBLET

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les membres cités ci-dessus à la commission Vie économique

Membres de la commission : Service à la population

Titulaires : 10

Suppléants : 4

Michèle CHAUVIERE
Brigitte DUCLOS
Luc ESPRIT
Marie-Claude RIDARD
Yolande RUAUX
Carine WILLOQUEAUX
Christel LECOQ

Marc GATIEN

Laurence DESHAYES

Noëlle TANGUY

Mylène GAJIC

Catherine DESNOS

Aurélien DOUBLET

Céline MALFILATRE

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les membres cités ci-dessus à la commission Services à la population

Membres de la commission : Santé

M. Aurélien DOUBLET ne présente aucun candidat à cette commission.

Titulaires : 9

Suppléants : 3

Pascal DOISTAU
Brigitte DUCLOS
Guy DESILE
Thierry MARTIN
Laëtitia LANEELLE
Carine WILLOQUEAUX
Karine MARTIN

Caroline LECOQ

Noëlle TANGUY

Laurence DESHAYES

Corinne COURTEL

Samuel COTARD

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les membres cités ci-dessus à la commission Santé

Membres de la commission : Finances

Titulaires : 10

Suppléants : 4

Xavier LEBON
Gérard DERYCKE
Michèle CHAUVIERE
Pascal DOISTAU
Pierre PELERIN
Marc GATIEN
Stéphane GOUIN

Laurent HAPPE

Pascale MARTIN

Noëlle TANGUY

Sébastien LEPAGE

Mylène GAJIC

Aurélien DOUBLET

Céline MALFILATRE

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les membres cités ci-dessus à la commission Finances

Membres de la commission : Affaires scolaires

Titulaires : 10

Suppléants : 4

Gérard DERYCKE
Pascal CHASLES
Thierry BRIEND
Marie-Claude RIDARD
Christel LECOQ
Laëtitia QUESTAIGNE
Bernard TOUSSAINT

Yolande RUAUX

Noëlle TANGUY

Pascale MARTIN

Samuel COTARD

Sébastien LEPAGE

Céline MALFILATRE

Aurélien DOUBLET

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les membres cités ci-dessus à la commission Affaires scolaires

Membres de la commission : Communication et relations médias

Titulaires : 10

Suppléants : 4

Charlotte VERGER
Pascal CHASLES
Luc ESPRIT
Stéphane GOUIN
Yolande RUAUX
Karine MARTIN
Laëtitia QUESTAIGNE

Michèle CHAUVIERE

Pascale MARTIN

Noëlle TANGUY

Samuel COTARD

Corinne COURTEL

Aurélien DOUBLET

Céline MALFILATRE

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les membres cités ci-dessus à la commission Communication et relations médias

9. Tirage au sort des jurés d'assises / 2021-087

Mme BONNARD informe qu'il convient de procéder au tirage au sort des jurés d'assises. Le Préfet nous a adressé l'arrêté n° DCL/BCE/2021/050 fixant le nombre et la répartition des jurés de cours d'assises. Le nombre de jurés retenus pour la commune de Mesnils-sur-Iton est fixé à 5. Il convient d'établir une liste préparatoire comprenant un nombre de noms triple du nombre de jurés à désigner, soit 15.

Le Conseil Municipal,

VU le code de procédure pénale ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 mars 2021 donnant délégation de signature à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

VU le décret n° 2020-1706 du 24 décembre 2020 authentifiant les chiffres de la population ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BCE/2021/050 fixant le nombre et la répartition des jurés de cours d'assises en vue de constituer la liste annuelle et la liste des suppléants pour l'année 2022, à cinq jurés pour la commune de MESNILS-SUR-ITON.

Considérant qu'il convient de tirer au sort le triple de ce nombre, soit 15.

Considérant que les personnes tirées au sort doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile 2022.

Considérant qu'au cours du tirage au sort, si une personne ne remplit pas les conditions d'âge, elle doit être automatiquement remplacée par une autre.

Considérant qu'il convient de procéder à un premier tirage donnant le numéro de la page de la liste des électeurs, puis à un second tirage donnant la ligne et par conséquent le nom du juré,

Après avoir procédé au tirage, propose de constituer la liste annuelle et la liste des suppléants pour l'année 2022 pour la commune de MESNILS-SUR-ITON comme suit : **LES NOMS SERONT CACHES sur le site et en affichage : RGPD**

Pages	Lignes	N° électeur	Nom prénom
19	8	27	BEAUFILS CLAUDE
45	8	159	BOUTANGHIEN MELISSA
385	3	1280	THIBAUT Catherine

216	8	116	
330	8	1102	
27	4	44	
360	3	609	
38	9	56	
367	5	1213	
295	2	996	
329	8	1098	
356	6	202	
410	5	264	
332	8	1107	
325	1	213	

Et autorise Madame le Maire ou son Adjoint à accomplir et signer tous actes et pièces quelconques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décisions du Maire prises par délégation

Mme BONNARD informe que des décisions du marché MAPA — Aménagement de bureaux au RDC de la Mairie ont été prises :

Décision n° 1 : Aménagement de bureaux au RDC de la Mairie — Lot 1

La prestation conclue avec l'entreprise MALCHIODI ayant son siège 1 avenue de Conches - 27240 MESNILS-SUR-ITON passe de 3786 € TTC à 4626 € TTC.

Décision n° 2 : Aménagement de bureaux au RDC de la Mairie — Lot 2

La prestation conclue avec l'entreprise MALCHIODI ayant son siège 1 avenue de Conches-27240 MESNILS-SUR-ITON passe de 17 335.20 € TTC à 18 217.20 € TTC.

Décision n° 3 : Aménagement de bureaux au RDC de la Mairie — Lot 3

La prestation conclue avec l'entreprise RUEL Hervé ayant son siège Rue du Pot de Fer - 27240 SYLVAINS LES MOULINS passe de 10 563.60 € TTC à 12 387.60 € TTC.

Informations du Maire

Mme Colette BONNARD expose les informations du Maire.

Lors du dernier conseil, il a été demandé des précisions sur les coûts des deux conventions signées avec le Centre de Gestion 27 :

- Le coût de la convention d'adhésion **au service médecine du Centre de Gestion** de la fonction publique est de 65 € (tarif 2016, 2017, 2018, 2019) par créneau de visite médicale pour un agent d'une collectivité affilié ou d'un établissement affilié.
- Concernant la convention d'adhésion **au service missions temporaires** du Centre de Gestion de la fonction publique, le coût à charge de collectivité représente le salaire de l'agent avec charges patronales + 7 % de frais de gestion= coût visite médicale.

La maison France SERVICE sera opérationnelle normalement au 1er juillet 2021 dans les locaux de la Mairie. Les travaux menés par l'INSE en collaboration avec la Poste sont en cours. Les deux agents de l'INSE sont en formation pour assurer les services aux usagers. Il faudra signer une convention tripartite avec le transporteur de fonds pour l'accès au bâtiment.

Les travaux de réhabilitation du logement des étangs destiné à l'accueil d'un médecin ont été réalisés. Du mobilier a été acquis pour équiper le logement.

Nous avons pu recruter une ATSEM sur le poste précédemment ouvert en conseil municipal. Elle est en poste depuis fin avril en Grande section de maternelle à l'école de Damville et donne entière satisfaction.

Mme BONNARD donne la parole à M. CHASLES qui informe que le projet de MSI est retenu dans le plan de relance socle numérique de base, pour équiper les écoles en moyens numériques.

Une convention doit être signée entre l'Etat /l'Education Nationale et la commune pour officialiser notre engagement au vu des éléments composant notre demande d'équipements.

Pour le moment, le calendrier permettant l'achat du matériel n'est pas encore connu (édition, signature des conventions, etc). Dans l'attente, nous allons nous rapprocher des fournisseurs, tout en continuant notre partenariat conseil actuel.

Nous avons eu une visio mardi dernier avec des représentants de chaque groupe politique et le facilitateur concernant la demande de sortie de Condé sur Iton. Une proposition a été faite par le groupe majoritaire.

Mme BONNARD donne la parole à M. LEBON qui précise que lorsqu'ils ont présenté leur programme lors des élections municipales, il n'était pas prévu que Condé sur Iton demande de quitter Mesnils. Nous avons proposé à M. DOUBLET de travailler sur les deux scénarios possibles.

Mme BONNARD donne la parole à M. DOUBLET qui souhaite la création d'un groupe de travail. Un certain nombre d'élus seraient intéressées, M. LEBON, M. ESPRIT, Mme VERGER, M. DOISTAU, Mme MARTIN Pascale, Mme TANGUY, Mme DESNOS, Mme NICOLAS, M. HYVARD, M. COTARD, M. LEPAGE, M. DESILE, M. DOUBLET, M. TOUSSAINT, M. GATIEN, Mme GAJIC et Mme MALFILATRE.

Mme BONNARD informe que le coût de la prestation du facilitateur est de 7000 € (4000 € en décembre et 3000 € en février).

QUESTIONS ORALES

Groupe « les élus libres, engagés et novateurs », question orale de Mme Pascale MARTIN.

Vous nous avez fait parvenir une note circulaire datant du 29 juin 2020 concernant le rôle des maires délégués par mail du 28 mai 2021.

Pourriez-vous nous adresser les annexes qui identifient le rôle en tant qu'officier d'Etat civil et officier de police judiciaire ?

Afin de garantir une véritable proximité avec le territoire, pourrions-nous être associés à ces courriers en tant que maire délégué avant transmission auprès des administrés ?

*Les annexes ont été transmises depuis. Elles sont disponibles sur le site de la préfecture.
Chaque Maire délégué est destinataire de tous courriers le concernant.*

Groupe « Bien vivre à Mesnils »,

Question orale de Mme Catherine DESNOS.

Une famille m'a interpellé concernant des soucis rencontrés à la cantine de Buis sur Damville : repas dont les quantités sont souvent insuffisantes, pas très bons, mais surtout, un personnel encadrant qui manque totalement de respect et utilise des propos très inadaptés voire grossiers envers les enfants.

Celle-ci vous a informé, à plusieurs reprises, et n'a semble-t-il reçu aucune réponse.

Combien de plaintes de familles avez-vous reçu concernant ce temps de midi, quelles mesures avez-vous prises pour y remédier et comptez-vous répondre à ces questionnements de parents ?

Mme BONNARD donne la parole à M. CHASLES qui invite cette famille à se rapprocher directement de la municipalité.

Questions orales de Mme GAJIC

Mme GAJIC : Quels sont les arguments contradictoires qui vous ont permis de décider au sein de la majorité que la commission "aménagement du territoire, proximité et cohésion du territoire" n'a plus raison d'être ? Pourquoi au sein même de cette commission le sujet n'a jamais été abordé, et les discussions et débats n'ont pas eu lieu ?

Mme BONNARD donne la parole à M. LEBON

La partie "proximité et cohésion du territoire" a été intégrée dans 3 commissions : Communication, Animation et services à la population.

Le groupe PVD, constitué de l'ex commission, continue d'exister le temps nécessaire.

Mme GAJIC : Quels sont les arguments contradictoires qui vous ont permis de décider au sein de la majorité que la commission "bâtiment" n'a plus raison d'être ? Pourquoi au sein même de cette commission le sujet n'a jamais été abordé, et les discussions et débats n'ont pas eu lieu ?

Mme BONNARD donne la parole à M. LEBON.

La commission bâtiment n'est pas présente dans toutes les collectivités. Il y a deux « écoles » sur ce sujet:

- soit une commission dédiée.
- soit chaque bâtiment est intégré selon sa spécialité.

Personne n'était satisfait des résultats de cette commission, l'occasion de la refonte des commissions nous a conduit à passer sur la 2ème possibilité.

Après plusieurs années d'existence, nous n'avons toujours pas d'état des lieux des bâtiments de la commune. Il nous a paru opportun de commencer par cette étape, d'où un groupe de travail dédié à cette mission.

Mme GAJIC : Comment allez-vous contribuer à un développement harmonieux et coordonné entre les communes déléguées de Mesnils en termes d'urbanisme & d'aménagement ? et qui va être garant(e) et engagé(e) dans sa réalisation au sein de votre gouvernance ?

Mme BONNARD donne la parole à M. LEBON.

Les 2 commissions précitées ne pouvaient pas le garantir. Nous avons des documents d'urbanismes différents et séparés... Le bureau, puis les commissions concernées veilleront au respect de ce développement harmonieux, de même que chaque conseiller de Mesnils-sur-Iton.

Questions orales de M. COTARD

1/ Lors du conseil municipal du 15 avril vous aviez indiqué qu'une demande avait été faite à l'INSE pour obtenir de l'aide sur l'encadrement des temps périscolaire. Pouvez-vous SVP nous communiquer le contenu de cette lettre ?

Mme BONNARD donne la parole à M. CHASLES qui précise que nous avons sollicité depuis mars 2021 verbalement et par mails Mr le Président, Mme la Vice-Présidente de la commission enfance jeunesse, ainsi que le DGS de l'INSE 27 sur deux points :

- Reconduire notre partenariat pour les animations du midi ;
- Mutualisation de moyens avec l'INSE concernant le personnel « périscolaire ». Questions sur des agents, animateurs, avec cap petite enfance ou autre, en recherche d'heures complémentaires en temps de garderie matin et soir et temps méridien. Voire en recrutement mutualisé ;

Suite à cette demande, nous avons rencontré la responsable du service enfance jeunesse de l'INSE27 qui nous a confirmé que la reconduction des animateurs pour le temps méridien pour la rentrée de septembre était validée : Il faudra simplement reconduire la convention.

Pour la mutualisation d'heures d'agents intercommunaux, sur le principe c'est favorable. C'est encore en études par l'interco pour des questions de passages en commissions et en Comité technique. Le ou les personnels mutualisés seront affectés sur Buis et ou Condé selon accord.

2/ Nous avons décidé à la dernière commission scolaire de réaliser les travaux de rénovation de la classe de Mme Legrand à Damville.

Ça a été voté au budget. Il faut maintenant que les travaux soient effectués pendant les congés d'été.

- Est-ce que les artisans ont été consultés ?
- Est-ce que les choix de couleur et revêtements sont faits ?
- Est-ce que les choix de mobilier sont faits ?
- Est-ce qu'un groupe de travail est prévu pour ce dossier dans le cadre de la commission scolaire ?

Mme BONNARD donne la parole à M. CHASLES qui informe que le devis a été signé pour les travaux avec réalisation cet été. Cela a été vu avec le personnel enseignant.

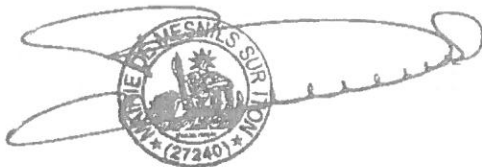
Nous attendons la proposition de la Direction de l'école pour la commande du mobilier.

Le choix des couleurs et autres ainsi que du mobilier concernait plutôt les enseignants. La commission avait déjà validé le principe des travaux.

Ainsi délibéré le jour, mois et an

Colette BONNARD,

Maire



Secrétaires de séance

Mme Charlotte VERGER



Mme Corinne COURTEL



Xavier LEBON

Pascale MARTIN

Michèle CHAUVIERE

Thierry ROMERO

Noëlle TANGUY

Bernard TOUSSAINT

Luc ESPRIT

Brigitte DUCLOS

Pascal CHASLES

Stéphane GOUIN

Guy DESILE

Marie-Claude RIDARD

Etienne GALICHON

Thierry MARTIN

Karine MARTIN

Marc GATIEN

Yolande RUAUX

Thierry BRIEND

Carine WILLOQUEAUX

Pierre PELERIN
(donne pouvoir à 19h30)

Laurence DESHAYES

Pascal DOISTAU

Laëtitia QUESTAIGNE

Laurent HAPPE

Catherine DESNOS

Samuel COTARD

Mylène GAJIC

Sébastien LEPAGE

Bernard REMY

Aurélien DOUBLET

Céline MALFILATRE

David HYVARD (arrive à 19h06)

Françoise NICOLAS (arrive à 18h43)

ABSENTE :

Laëtitia LANEELLE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Gérard DERYCKE a donné pouvoir à Mme Brigitte DUCLOS

Mme Caroline LECOQ a donné pouvoir à M. Xavier LEBON

Mme Valérie FOUCHER a donné pouvoir à Mme Michèle CHAUVIERE

Mme Christel LECOQ a donné pouvoir à Mme Charlotte VERGER

M. Pierre PELERIN a donné pouvoir à Mme Colette BONNARD (19h30)

